Greffe

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A.

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris A 46/88
S.A au capital de 46 000 Euros - Siret 347 787 327.00019 - APE 741 C
R.C.S. PARIS B 347 787 327 (B88B10351)

213 boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS
Tél : 01 53 63 31 41 Fax : 01 53 63 29 81

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 27 DEC. 2002
SOUS LE N° 18598

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. 3S EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ASSEMBLEE DU 30 DECEMBRE 2002

==========

S.A.R.L. 3 S

Société à Responsabilité limitée au capital de 165 000 €
Siège social : 101 rue d'Angers
Fruileg 712
94584 RUNGIS CEDEX

==========

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 20 novembre 2002 et en application des dispositions des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous rendre compte de notre mission se rapportant :

- à notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et notre avis sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social,
- à notre appréciation sur la situation de la société 3 S.

1) Appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et avis sur le montant des capitaux propres.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de ce rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

II) Appréciation sur la situation de la société 3 S

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Le chiffre d'affaires a progressé de manière significative depuis plusieurs exercices. La marge commerciale qui ressort de l'activité est conforme à celle de la profession. Les résultats d'exploitation et résultats nets ont toujours été positifs au cours de cette même période.

Le bilan arrêté au 30 juin 2002 fait apparaître un résultat d'exploitation de 469 740 euros et un résultat net de 306 459 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Paris, le 9 décembre 2002

Le Commissaire aux Comptes

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A.

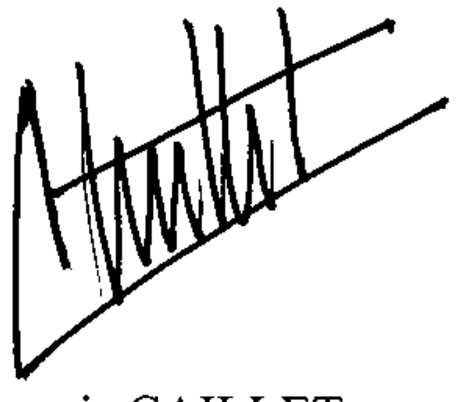

François CAILLET